

Procès-Verbal de la séance Séance du 1er Février 2023

L'an 2023, le 1 Février à 19 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de POINCLOUX Daniel, Maire.

Présents : Mmes : COSSIA Gaëlle, GUERINEAU Marine, MM : CHANTEAU Jean-Claude, DA SILVA Norbert, FORMONT Vincent, POINCLOUX Daniel

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme METAYER Harmonie à Mme COSSIA Gaëlle, MM : IMBAULT Thierry à M. DA SILVA Norbert, VERNHES Dominique à M. POINCLOUX Daniel

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 6

Date de la convocation : 26/01/2023

Date d'affichage : 26/01/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous- Préfecture de Pithiviers

le :

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUERINEAU Marine

SOMMAIRE

Objet(s) des délibérations

- DESIGNATION DU DELEGUE DU SIERP (D_2023_002)

PRESENTATION DE L'ETUDE DE M. JAMKA (Société FIBOIS-CVL) SUR LE REMPLACEMENT DES CHAUFFAGES :

Monsieur JAMKA (société FIBOIS-CVL) accompagné d'un représentant du PETR (*Pôle d'Equilibre Territorial et Rural*) et de l'ADIL (*Agence Départementale d'Information sur le Logement*) ont présenté le projet de remplacement des chaudières à fioul de la mairie de Crottes-en-Pithiverais ainsi que celle de Teillay-Saint-Benoist par des chaudières à énergie renouvelable. Dans un 1er temps, ils préconisent d'isoler les combles des bâtiments. Ensuite, ils suggèrent un moyen de chauffage par géothermie sur sonde pour les 2 logements.

Le coût total pour les travaux de chauffage de Crottes (comprenant l'étude et les travaux) est estimé à 87 475 € qui pourraient être subventionnés à hauteur de 59 795 €. Ce qui ferait un reste à charge de 27 680 €.

Le coût total pour les travaux de chauffage de Teillay (comprenant l'étude et les travaux) est estimé à 91 827 € qui pourraient être subventionnés à hauteur de 60 599 €. Ce qui ferait un reste à charge de 31 228 €.

Avant que les travaux soient démarrés, une étude de faisabilité doit être réalisée sur les 2 sites qui peut être subventionnée à 60 % par l'ADIL.

Monsieur le Maire propose d'envoyer à chaque conseiller municipal le document qui a été présenté ce soir afin de réfléchir au projet proposé afin d'en reparler lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

Après le départ des intervenants sur les énergies renouvelables, Monsieur le Maire procède à la lecture du précédent procès-verbal du 04 janvier 2023 qui est adopté à l'unanimité des présents. Le conseil municipal examine ensuite les points suivants :

DESIGNATION DU DELEGUE DU SIERP (réf : D 2023 002) :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la démission de Madame PILLOY en tant qu'adjointe et conseillère municipale qui était déléguée au SIERP,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut désigner des nouveaux délégués au Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Région de Pithiviers (SIERP), à savoir 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte que :

- Monsieur CHANTEAU Jean-Claude soit le délégué titulaire au SIERP,
- Monsieur FORMONT Vincent soit le délégué suppléant au SIERP.

Cette délibération sera transmise au président du SIERP.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

CONTRAT ENTRETIEN DES ESPACES VERTS :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le devis de l'entreprise Jean-Luc CHARTIER pour un montant de 7 716.00 € pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 correspondant à l'entretien des pelouses. Le conseil municipal accepte ce devis.

Par ailleurs, le conseil municipal s'interroge sur une possible prise en charge de la tonte par l'agent technique. Une réflexion sera lancée à ce sujet pour analyser les besoins en matériel et éventuellement en formation, ainsi que la rentabilité du projet.

LECTURE D'UNE LETTRE D'UN ADMINISTRISTRE :

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le courrier reçu d'un habitant relatif à l'état de la route de la Brière. Après discussion au sein du conseil, un courrier de réponse sera adressé à l'administré.

AFFAIRES DIVERSES :

- Agents communaux : Entretien professionnels effectués, revoir le temps de travail de l'agent technique effectuant le ménage,
- Voirie : Faire le tour de village pour vérifier la cohérence de l'éclairage public,
- Teillay : Acheter un ratelier à vélo à installer près de l'abribus,
- Habitants : Prévoir une cérémonie pour l'accueil des nouveaux habitants arrivés sur la commune. Une autre réunion publique d'informations mais surtout d'échanges sera organisée prochainement sur tous les sujets du moment. Elle sera ouverte à toute la population de Crottes et Teillay.

Séance levée à : 21:30

En mairie, le 15/02/2023
Le Maire
Daniel POINCLOUX

Le/La secrétaire
Mme GUERINEAU Marine

